

Hélas, comme à chaque début d'année, Bercy présente ses vœux aux agents d'une manière qui est fortement désagréable : les suppressions d'emploi
historique des suppressions d'emplois de la DGFIP

PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022 ₁	PLF 2023
-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506	-850

Evolution des emplois pour 2023

	agfip	afip	afipa	ip	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	C	PLF	Dont transfert et redéploiements
Pas de Calais	0	0	1	1	-3	-5	0	0	2	-9	-14	-27	7

Nos collègues du département voisin du Nord subissent 140 suppressions d'emplois !

Comme tous les ans nous constatons la création d'emplois dans les cadres supérieurs au détriment des autres corps

explications de la DG :

Les directions départementales et régionales des finances publiques contribuent aux suppressions prévues par la loi de finances, ainsi qu'aux redéploiements destinés à améliorer la qualité de service de la DGFIP. Cette contribution est basée sur les gains de productivité issus de la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution à l'audiovisuel public, ainsi que des réformes mises en oeuvre dans le cadre du COM (fin du déploiement du NRP, intelligence artificielle dans la sphère du contrôle fiscal, « zéro cash », GMBI...).

Les départements ne devront pas positionner de suppressions d'emplois dans les services relocalisés.

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont redéployés :

- vers les DNS et la Centrale principalement au titre de la transformation numérique et du renforcement du pilotage des transformations ;
- entre les directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires et les transferts d'activité ;

Les mouvements liés à la mise en place des services relocalisés, qui permettent d'engager la création de 17 services supplémentaires, portent sur un total de 618 emplois.

- Au sein des directions territoriales pour répondre aux axes prioritaires définis par la DGFIP (accélérer la transformation numérique, soutenir les missions fragiles, optimiser le recouvrement des amendes, réduire le délai de publication du fichier immobilier, renforcer les métiers de la sphère publique locale...).

des opérations de transfert, de renfort et de fléchages s'accompagnent de mouvements d'emploi au sein des directions :

- transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme et du recouvrement de certaines taxes de la DGDDI, transfert d'emplois liés à la mise en place des centres de gestion financière,
- transferts entre départements liés à la gestion des collectivités locales,
- recalibrage des centres de contact suite à l'évolution de la cartographie des centres de contact, fermeture des centres d'encaissement et services de traitement des chèques, fermeture du Pôle national de la redevance à l'audiovisuel public (POLRE), ajustement du tableau des emplois des pôles nationaux d'apurement administratif PNAA de Rennes et Toulouse dans le cadre de la mise en place de la responsabilité des gestionnaires publics, • contribution liée à la modernisation des process du contrôle fiscal (100 emplois prélevés sur les PCE).

3) Redéploiements financés par le réseau au bénéfice de certaines structures supra-départementales

- renforts pour certains départements au titre des services liaison rémunération (SLR), des services d'appui à la publicité foncière (SAPF), des services locaux du Domaine et de la politique immobilière de l'État, du centre de contact amendes d'Épinal,
- mise en place de 10 conseillers mobilité carrière dans certaines directions,
- création d'un Service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaire (PDP) doté de 3 emplois à Lille,

4) Enfin, un peu plus de 300 redéploiements ciblés internes aux départements, non financés par la collectivité, sont également prévus cette année, pour renforcer certaines missions identifiées comme fragiles ou prioritaires au sein de certaines directions locales.

Les missions qui seront renforcées par redéploiements internes et autofinancées par les directions sont les suivantes : la lutte contre la fraude (en BCR et/ou en BDV et/ou en PCR, brigades de lutte contre la fraude), le CODEFI dans les services de l'expertise et action économiques et financières (SEAEF), la fiscalité directe locale au sein des SFDL, les dépôts de fonds au trésor, l'accompagnement fiscal des entreprises, le recouvrement des amendes, l'audit et le contrôle de gestion, la publicité foncière avec le renfort de certains services.

Le transfert des taxes d'urbanisme ne donne lieu à AUCUN transfert d'emploi dans le 62

Relocalisations d'emploi en 2023 :
sur Béthune : 10 emplois (3A, 6B, 1C)

Nous attendons le CSAL « emplois » pour écouter le DDFIP faire des pirouettes verbales pour justifier tout ceci

Forte de sa connaissance de la situation de la DDFIP , l'UNSA s'oppose à ces nouvelles suppressions d'emplois qui vont une fois de plus bouleverser votre quotidien !!